

Province de Québec  
MRC de Drummond  
**Conseil des maires de la MRC de Drummond**

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le **mercredi 2 octobre 2013** à 19 h 30, le tout conformément aux dispositions du Code municipal, au règlement # 287 et à ses amendements.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Francine Ruest Jutras	mairesse de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Yvon Lampron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Watier	maire de Saint-Eugène
Joëlle Cardonne	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Yvon Nault	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Claude Lapolice	représentant de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Réjean Rodier	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

**ORDRE DU JOUR**

mrc10416/10/13

Il est, sur proposition de Mme Suzanne Pinard Lebeau, appuyé par Mme Joëlle Cardonne, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé, tout en le laissant ouvert à d'éventuels ajouts.

**ADOPTÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 4 SEPTEMBRE 2013**

mrc10417/10/13

Il est, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter et signer tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 4 septembre dernier.

ADOPTÉ

**FINANCES**

A) RAPPORT DU COMITÉ CULTUREL

**Projet de Plan d'actions triennal en culture 2014-2016**

Prenant la parole, Mme Francine Ruest Jutras informe ses collègues de l'analyse du projet de plan d'actions triennal en culture de la MRC 2014-2016 dans son ensemble, faite par le comité Culturel de la MRC. Certains postes budgétaires liés à la culture ont été ajoutés au plan d'action afin de s'arrimer à la façon de faire de la comptabilité; il s'agit des frais de communications ainsi que des frais relatifs à l'adhésion de la MRC à trois organisations nationales et régionales et les frais de participation de l'agent culturel à deux colloques nationaux. Des discussions ont eu lieu et des modifications ont été apportées à certaines des actions proposées. Ainsi, deux d'entre elles ont été abandonnées. Le comité s'est assuré que l'enveloppe budgétaire annuelle ne dépassait pas celle du plan d'action 2011-2013.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

Après que monsieur le préfet, Jean-Pierre Vallée l'eut invité à ce faire, M. Jocelyn Proulx, agent culturel de la MRC de Drummond, prend la parole et présente aux membres du conseil le projet de plan d'actions triennal 2014 – 2016 en lien avec la politique culturelle de la MRC de Drummond.

**Adoption du Plan d'actions triennal en culture 2014 – 2016**

mrc10418/10/13

ATTENDU QU'en 2001, pour faire suite à une demande provenant de la Table sectorielle culture de la MRC de Drummond, les élus municipaux ont manifesté une volonté unanime de voir leur territoire s'enrichir d'une politique culturelle et d'un plan d'action;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la politique culturelle de la MRC de Drummond en mars 2004, un premier plan d'action triennal en culture (2005 – 2007) fut élaboré et adopté à l'automne 2004;

ATTENDU QU'un 2ième plan d'action triennal en culture (2008 – 2010), fut

élaboré et adopté à l'automne 2007;

ATTENDU QU'un 3ième plan d'action triennal en culture (2011 – 2013), fut élaboré et adopté à l'automne 2010;

ATTENDU QUE le comité Culturel de MRC de Drummond présente maintenant son 4ième plan d'action triennal en culture (2014 – 2016), composé de vingt-cinq (25) actions; une consultation du milieu culturel s'est d'ailleurs déroulée le 3 juin dernier afin de permettre aux intervenants de proposer des actions à être intégrées à ce 4ième plan;

ATTENDU QUE parmi les vingt-quatre (24) actions, cinq (5) font partie de l'entente qui se termine en 2014 et trois (3) font partie de l'entente en développement culturel à intervenir entre la MRC, la Ville de Drummondville et le ministère de la Culture et des Communications, le tout conformément au principe retenu par le conseil de la MRC via sa résolution # mrc9770/11;

ATTENDU QU'en résumé la participation financière pour la MRC de Drummond pour ce quatrième plan d'action, incluant l'entente en développement culturel à intervenir, serait de 579 150 \$, pour des investissements totaux de 817 150 \$ si on ajoute la part des partenaires;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Jean Parenteau, appuyé par M. Jean-Guy Hébert, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de recevoir favorablement la présentation du Plan d'actions 2014 – 2016 de la Politique culturelle faite par l'agent culturel de la MRC et de l'inclure aux prévisions budgétaires 2014 à 2016 inclusivement.

ADOPTÉ

## B) RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES DÉPENSES

Conformément au règlement MRC-65, la directrice générale transmet un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de septembre 2013.

### SEPTEMBRE 2013

Factures incompressibles acquittées	479 278,83 \$
Factures approuvées	26 399,20 \$
Rémunérations	7 574,02 \$
Allocations de dépenses	3 787,01 \$
Remboursement des dépenses	134,40 \$

## C) RAPPORT BIANNUEL SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES

La directrice générale transmet aux membres du conseil, le rapport biannuel sur les recettes et les dépenses de la MRC en conformité à l'article 176.4 du Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1) et au règlement # MRC-550.

**Transfert budgétaire**

mrc10419/10/13

ATTENDU QUE les coûts de la personne ressource en aménagement dédié aux travaux du schéma d'aménagement n'étaient pas suffisants au poste "**salaire assistant aménagiste et PGMR**" du budget " ADMINISTRATION GÉNÉRALE " pour l'année 2013;

ATTENDU le surplus cumulé du budget " ADMINISTRATION GÉNÉRALE 2012 section PGMR" au montant de 40 146,03 \$;

ATTENDU l'analyse faite par les membres du conseil de la MRC;

Il est, sur proposition de M. Yvon Nault, appuyée en cela par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de modifier le poste budgétaire de 2013 en appropriant 18 000 \$ du surplus " ADMINISTRATION GÉNÉRALE 2012 section PGMR" pour l'affecter au poste "**salaire assistant aménagiste et PGMR**", du budget " ADMINISTRATION GÉNÉRALE ".

ADOPTÉD) HONORAIRES PROFESSIONNELSD.1) Les Services Exp. inc.D.1.1) Projet de règlement municipal – Patrimoine bâti

mrc10420/10/13

ATTENDU la résolution # mrc9891/12 octroyant le contrat concernant des outils de protection du patrimoine à la firme Les Services Exp. inc. au coût de \$26 000, plus taxes;

ATTENDU QUE ladite firme a transmis à la MRC une facture pour 100% des travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyée en cela par M. Claude Bahl, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'accepter le paiement de la facture ci-haut mentionnée et donc en acquittement de celle-ci, d'autoriser le versement d'une somme de 10 400 \$ plus taxes, à la firme Les Services Exp. inc..

ADOPTÉD.1.2) Grille d'analyse des PIIA

mrc10421/10/13

ATTENDU la résolution # mrc10280/13 ajoutant au contrat de la firme Les Services Exp. inc., la préparation d'une grille d'analyse et d'un document résumant les étapes relatives à l'adoption d'un règlement de PIIA et d'un règlement de citation;

ATTENDU QUE ladite firme a transmis à la MRC une première facture pour 50% des travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est, sur proposition de M. Jean Parenteau, appuyée en cela par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'accepter le paiement de la facture ci-haut mentionnée et donc en acquittement de celle-ci, d'autoriser le versement d'une somme de 2 000 \$ plus taxes, à la firme Les Services Exp. inc..

ADOPTÉ

## E) FACTURES COURS D'EAU

### E.1) Gérard Seyer Transport

Cours d'eau Bruno Côté, branche # 1 (Gc-221)

(Saint-Cyrille-de-Wendover)

mrc10422/10/13

ATTENDU QUE Gérard Seyer Transport a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans la branche # 1 du cours d'eau Bruno Côté, dans la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via la résolution # mrc10344/13 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est, sur proposition de M. Claude Bahl, appuyée en cela par Mme Marie-Andrée Auger, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le paiement et le versement d'une somme de 1 287,50 \$ plus taxes, à Gérard Seyer Transport pour travaux réalisés dans la branche # 1 du cours d'eau Bruno Côté, dans la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ

### E.2) Excavation Alain Desrosiers inc.

E.2.1) Cours d'eau Ruisseau des Chênes, branche # 18 (Gc-221)

(Saint-Guillaume et Saint-David)

mrc10423/10/13

ATTENDU QUE Excavation Alain Desrosiers inc. a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans la branche # 18 du cours d'eau Ruisseau des Chênes, dans les Municipalités de Saint-Guillaume et Saint-David;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via le Bureau des Délégués en date du 27 mai 2013 et approuvés par le

coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est, sur proposition de Mme Suzanne Pinard Lebeau, appuyée en cela par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le paiement et le versement d'une somme de 1 260 \$ plus taxes, à Excavation Alain Desrosiers inc. pour travaux réalisés dans la branche # 18 du cours d'eau Ruisseau des Chênes, dans les Municipalités de Saint-Guillaume et Saint-David.

ADOPTÉ

**E.2.2) Cours d'eau Décharge des Pinard (Gc-231)**

(Saint-Guillaume et Saint-David)

mrc10424/10/13

ATTENDU QUE Excavation Alain Desrosiers inc. a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans le cours d'eau Décharge des Pinard, dans les Municipalités de Saint-Guillaume et Saint-David;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via le Bureau des Délégués en date du 27 mai 2013 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est, sur proposition de M. Benoit Bourque, appuyée en cela par M. Claude Lapolice, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le paiement et le versement d'une somme de 210 \$ plus taxes, à Excavation Alain Desrosiers inc. pour travaux réalisés dans le cours d'eau Décharge des Pinard, dans les Municipalités de Saint-Guillaume et Saint-David.

ADOPTÉ

**E.3) Excavation J. Noël Francoeur inc.**

**Cours d'eau Léon Roberge (Gc-194)**

(Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse)

mrc1025/10/13

ATTENDU QUE Excavation J. Noël Francoeur inc. a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans le cours d'eau Léon Roberge, dans la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via la résolution # mrc10298/13 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyée en cela par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le paiement et le versement d'une somme de 1 625 \$

plus taxes, à Excavation J. Noël Francoeur inc. pour travaux réalisés dans le cours d'eau Léon Roberge, dans la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse.

ADOPTÉ

F) EXTENSION DU MANDAT DE MONSIEUR LAVAL DUBOIS  
mrc10426/10/13

ATTENDU la résolution # mrc10204/13 ayant trait à l'embauche d'une personne ressource en aménagement dédiée aux travaux du schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE le mandat de M. Dubois s'est terminé le 27 septembre dernier;

ATTENDU le dépôt d'un calendrier de travail « Tâches à réaliser - Ressources impliquées » pour finaliser les travaux de PSAR II avec « Option A » et « Option B »;

ATTENDU QUE pour assurer la conclusion dudit schéma, il y aurait lieu de réengager monsieur Laval Dubois du 7 octobre au 8 novembre 2013;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de réengager monsieur Laval Dubois du 7 octobre au 8 novembre 2013, aux mêmes conditions établies dans la résolution # mrc10204/13.

ADOPTÉ

G) PRÉPARATION DES BUDGETS 2014

**G.1) Avis de motion**

G.1.1) Budget ÉVALUATION

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Madame Carole Côté** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses "**ÉVALUATION**" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.2) Budget INSPECTION

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Michel Noël** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer

les dépenses "*INSPECTION*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.3) Budget CONGRÈS et FQM

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Félicien Cardin** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses "*CONGRÈS*" et "*FQM*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.4) Budget TRAITEMENT MEMBRES CM

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Madame Suzanne Pinard Lebeau** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses "*TRAITEMENT MEMBRES CM*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.5) Budget CCID (Chambre de commerce et d'industrie de Drummond)

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Jean-Guy Hébert** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses "*CCID*" (Chambre de commerce et d'industrie de Drummond) prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.6) Taxation SUBVENTIONS CM AUTRES

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Yvon Lampron** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement imposant les taxes nécessaires pour rencontrer les dépenses "*SUBVENTIONS CM AUTRES*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.7) Taxation SUBVENTIONS CM CDCD

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Daniel Lafond** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement imposant les taxes nécessaires pour rencontrer les dépenses "*SUBVENTIONS CM CDCD*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.8) Taxation SUBVENTIONS CM COMPTOIR

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Yvon Nault**

qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement imposant les taxes nécessaires pour rencontrer les dépenses "*SUBVENTIONS CM COMPTOIR*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.9) Taxation SUBVENTIONS CM TABLÉE

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Michel Bourgeois** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement imposant les taxes nécessaires pour rencontrer les dépenses "*SUBVENTIONS CM TABLÉE*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.10) Taxation ADMINISTRATION GÉNÉRALE et  
TRAITEMENT MEMBRES MRC (Fonds ruralité)

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Michel Noël** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement imposant les taxes nécessaires pour rencontrer les dépenses "*ADMINISTRATION GÉNÉRALE*" et "*TRAITEMENT MEMBRES MRC (Fonds ruralité)*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.11) Budget TRAITEMENT MEMBRES MRC

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Jean-Guy Hébert** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses "*TRAITEMENT DES MEMBRES MRC*" et "*TRAITEMENT MEMBRES MRC (Fonds ruralité)*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.12) Budget DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDED/CLD)

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Madame Marie-Andrée Auger** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses "*DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDED/CLD)*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.13) Taxation BÂTISSE

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Benoit Bourque** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses "*BÂTISSE*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.14) Budget PROGRAMME RÉNOVATIONS

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Claude Bahl** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses "*PROGRAMME RÉNOVATIONS*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.15) Budget URBANISME

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Claude Lapolice** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses "*URBANISME*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.16) Budget MATIÈRES RÉSIDUELLES (enfouissement) et TRI/TRAIEMENT MATIÈRES RECYCLABLES

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Yvon Lampron** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses "*MATIÈRES RÉSIDUELLES (enfouissement)*" et "*TRI/TRAIEMENT MATIÈRES RECYCLABLES*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.17) Budget ÉCOCENTRE

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Yvon Nault** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses "*ÉCOCENTRE*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.18) Budget PROTECTION MATIÈRES DANGEREUSES

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Michel Bourgeois** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses "*PROTECTION MATIÈRES DANGEREUSES*" pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.19) Budget GESTION COURS D'EAU

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Félicien Cardin** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour

rencontrer les dépenses "*GESTION COURS D'EAU*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.20) Taxation SUBVENTIONS MRC

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Yvon Nault** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement imposant les taxes nécessaires pour rencontrer les dépenses "*SUBVENTIONS MRC*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

G.1.21) Budget UNITÉ SAUVETAGE

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par **Monsieur Jean Parenteau** qu'à une prochaine session de ce Conseil sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes rencontrer les dépenses "*UNITÉ SAUVETAGE*" prévues pour l'exercice financier de l'an 2014.

**AMÉNAGEMENT**

A) RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole Mme Francine Ruest Jutras, présidente du comité d'Aménagement, informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors des réunions du 12, 18 et 19 septembre dernier du comité d'Aménagement. Entre autres choses ledit comité s'est penché sur les points suivants, savoir :

- Demande de modification du schéma d'aménagement (Drummondville)
- Travaux de révision du schéma d'aménagement

Les aspects suivants ont été examinés :

- L'étude des périmètres d'urbanisation des municipalités s'est terminée avec l'étude de ceux de Drummondville et de Saint-Germain-de-Grantham;
- Les réseaux majeurs et les équipements sur le territoire de la MRC;
- Les différentes règles découlant de certains chapitres, comme par exemple, celui des contraintes d'origine naturelle ou anthropique.

**A.1) Demande de modification du schéma d'aménagement**

mrc10427/10/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville demande à la MRC de modifier le schéma d'aménagement pour permettre l'agrandissement de son périmètre urbain dans le secteur Saint-Nicéphore;

ATTENDU QUE plus précisément, la ville désire utiliser une partie des zones dont le développement est prévu à long terme pour agrandir l'affectation industrielle correspondant à la vitrine autoroute 55;

ATTENDU QUE la superficie visée couvre cent (100) hectares dont vingt-quatre (24) hectares sont en milieux humides impropres à la construction. La demande se limite donc à soixante-seize (76) hectares;

ATTENDU QUE le comité a pris connaissance des besoins en espaces industriels pour les quinze (15) prochaines années;

ATTENDU la recommandation du comité d'Aménagement (CAM);

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Jean-Guy Hébert, appuyé par M. Yvon Nault, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de modifier le schéma d'aménagement afin de soustraire aux zones à développer à long terme situées dans la vitrine de l'autoroute 55, la superficie demandée pour les raisons suivantes :

- L'offre de terrains, particulièrement ceux d'assez grande dimension, n'est plus à la hauteur des besoins des industriels qui pourraient être intéressés à venir s'installer dans notre région. Si la MRC veut soutenir la vitalité économique de son territoire, elle doit ouvrir de nouveaux secteurs voués à des fins industrielles;
- La localisation retenue par la ville concorde avec les orientations de la MRC visant la concentration des affectations industrielles en bordure des autoroutes 20 et 55. La zone visée est un choix qui répond à des facteurs de localisation importants tels la proximité à un accès au réseau autoroutier et la distance séparant les usages industriels projetés des quartiers résidentiels avoisinants;
- Le développement industriel projeté se fera dans le prolongement d'une zone industrielle desservie par des réseaux d'aqueduc et d'égout.

ADOPTÉ

## B) RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 30 septembre dernier de son comité, à savoir :

- Vérification de la conformité de projets de règlements
- Demande de modification du RCI (Saint-Eugène)
- Normes relatives à la protection du couvet forestier

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 401-2013, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse (intégrer dans le règlement de zonage des dispositions concernant les piscines et certains éléments contenus dans le RCI)
- Règlement no 402-2013, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse (intégrer dans le règlement de lotissement certaines dispositions du RCI et procéder à des ajustements pour tenir compte de la réforme cadastrale)
- Règlement no 403-2013, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse (intégrer dans le règlement administratif des dispositions concernant les piscines et certains éléments provenant du RCI)
- Règlement no 230-168, Saint-Cyrille-de-Wendover (ajouter comme usages permis dans la zone agricole Ag9, les centres équestres)
- Règlement no 12-622, Saint-Pie-de-Guire (adopter un règlement refondant les dispositions du règlement de construction)
- Règlement no 12-623, Saint-Pie-de-Guire (adopter un règlement refondant les dispositions du règlement administratif)
- Règlement no 2013-04-750, Wickham (permettre l'installation d'éoliennes domestiques en milieu rural)

### **B.1) Saint-Pie-de-Guire**

Refonte des règlements d'urbanisme

mrc10428/10/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire a procédé à la refonte des ses règlements d'urbanisme et qu'elle a soumis à la MRC les projets de règlements suivants :

- Règlement no 12-619 (règlement refondant les dispositions du Plan d'urbanisme)
- Règlement no 12-620 (règlement refondant les dispositions du règlement de zonage)
- Règlement no 12-621 (règlement refondant les dispositions du règlement de lotissement)

ATTENDU QUE lesdits projets de règlements sont non conformes aux orientations contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC et aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE la liste des éléments de non conformité a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Noël, appuyé par M. Jean-Guy Hébert, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'informer la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire que les projets de règlements cités ci-haut sont **non conformes** et de lui transmettre la liste des éléments à modifier

pour qu'elle puisse procéder aux ajustements requis.

ADOPTÉ

**B.2) Demande de modification au règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

Municipalité de Saint-Eugène

mrc10429/10/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène demande à la MRC de modifier le règlement de contrôle intérimaire (RCI) afin d'assouplir ou de préciser certaines modalités s'appliquant aux petits élevages;

ATTENDU l'établissement des zones de protection autour des îlots déstructurés, ne peut être retenue à cause de ce qui a été entendu avec la CPTA lors de la négociation de ces îlots, à savoir qu'aucune nouvelle contrainte au développement de l'agriculture ne pouvait s'être ajoutée à celles rattachées aux habitations existantes;

ATTENDU QUE de permettre des petites unités d'élevage à moins de trois cents (300) mètres des limites d'un village représente un risque important d'avoir des problèmes de cohabitations dus, entre autres, aux odeurs provenant des bâtiments d'élevage;

ATTENDU QUE la municipalité a des craintes concernant la possibilité que des élevages contraignants s'implantent à l'intérieur et autour des îlots déstructurés;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Yvon Nault, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de demander à la Municipalité de Saint-Eugène de transmettre plus de détails sur ses craintes à l'égard de l'implantation possible des élevages contraignants dans les îlots déstructurés. De plus, le conseil est prêt à étudier tout projet d'implantation d'un petit élevage dans la bande de trois cents (300) mètres à la condition qu'il soit bien localisé et bien encadrer afin d'occasionner peu d'inconvénients aux résidents du village.

ADOPTÉ

**B.3) Normes relative à la protection du couvert forestier**

mrc10430/10/13

ATTENDU QUE les membres du CCA se sont penchés sur la nécessité de réviser les normes régissant la protection du couvert forestier;

ATTENDU QU'il n'y aurait pas d'intérêt à renforcer les normes concernant le déboisement, particulièrement celles visant la mise en culture du sol;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par M. Jean

Parenteau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de modifier le règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour reporter de cinq (5) ans, la fin de la période d'agrandir les superficies cultivées, en tenant compte des restrictions imposées dans ce règlement.

ADOPTÉ

C) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS  
À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

C.1) Drummondville

C.1.1) Règlement no 4421-1 mrc10431/10/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4421-1 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer la zone agricole A-5605 à même une partie d'une zone agricole et d'autoriser dans ladite zone, l'exploitation d'une sablière en plus des usages autorisés;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par M. Claude Lapolice, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4421-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4421-1 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C.1.2) Règlement no 4425-1 mrc10432/10/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4425-1 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'apporter des dispositions relatives à la localisation et à la superficie des garages privées

isolées ainsi qu'aux abris d'auto;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Joëlle Cardonne, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4425-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4425-1 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

## C.2) Saint-Eugène

Règlement no 432

mrc10433/10/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement no 432 amendant le règlement de permis et certificats no 367;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'ajouter une condition pour permettre le déplacement d'un bâtiment principal dans les zones résidentielles H8, H9 et H10;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Benoit Bourque, appuyé par M. Claude Lapolice, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 432 modifiant le règlement de permis et certificats de la Municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 432 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

**C.3) Saint-Lucien**Règlement no 2013-035

mrc10434/10/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lucien a transmis pour approbation son règlement no 2013-035 amendant le règlement de zonage no 03-90;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer la zone résidentielle H1.1 à même une partie de la zone H1;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par Mme Joëlle Cardonne, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 2013-035 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Lucien, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2013-035 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ**C.4) Saint-Majorique-de-Grantham**Règlement no 464-13

mrc10435/10/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement no 464-13 amendant le règlement de zonage no 382-05;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir la zone résidentielle H10 à même une partie d'une zone industrielle; d'agrandir la zone communautaire P1 à même une partie d'une zone industrielle; de créer la zone commerciale C7 à même une partie d'une zone industrielle et d'abroger la zone industrielle I1;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 464-13 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 464-13 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

### TRANSPORT COLLECTIF

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

mrc10436/10/13

ATTENDU QUE les MRC sont considérées admissibles à recevoir des subventions via le Volet I du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond chapeaute depuis plusieurs années avec un relatif succès, un projet en transport collectif pour son territoire, près de 2 078 déplacements ayant notamment été assurés au cours de la seule dernière année;

ATTENDU QUE dans le but de poursuivre ses activités en la matière et donc permettre le maintien d'un service de transport collectif pour son territoire, la MRC de Drummond désire solliciter l'aide gouvernementale à laquelle elle a droit en regard du programme ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette demande, la contribution du milieu sera constituée de l'entièreté de la part des usagers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, soit la somme de 6 086 \$;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyée en cela par M. Jean-Guy Hébert, unanimement résolu par le comité administratif de planification de suggérer au conseil de la MRC de Drummond

1. de solliciter l'aide gouvernementale à laquelle la MRC de Drummond a droit en regard du Volet I du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, soit la somme de 12 172 \$, considérant que la part du milieu, constituée de l'apport des usagers, sera de 6 086 \$;
2. d'autoriser la directrice générale de la MRC de Drummond à préparer et signer pour et au nom de la MRC tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement des présentes, incluant la présentation de la demande d'aide financière au gouvernement du Québec.

ADOPTÉ

**ASSOCIATION CYCLISTE DRUMMOND/FOSTER (ACDF)****NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

mrc10437/10/13

ATTENDU QUE l'Association cycliste Drummond/Foster demande à la MRC de remplacer M. Michel Gagnon comme représentant "fonctionnaire" sur le conseil d'administration de l'ACDF;

ATTENDU la résolution # mrc10200/12 de la MRC de Drummond sur la formation des comités et représentations pour l'année 2013;

ATTENDU le départ de M. Michel Gagnon et son remplacement par Mme Nancy Labrecque, directrice générale;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Suzanne Pinard Lebeau, appuyée en cela par Mme Marie-Andrée Auger, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de nommer Mme Nancy Labrecque, en remplacement de M. Michel Gagnon, sur l'Association cycliste Drummond/Foster et le Carrefour de développement social de la MRC de Drummond.

**ADOPTÉ****AJOUT SIGNATURE BANCAIRE**

mrc10438/10/13

ATTENDU QUE le départ de M. Michel Gagnon et de son remplacement par madame Nancy Labrecque, directrice générale, a pour effet d'entraîner certaines modifications quant aux opérations bancaires de la MRC;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Daniel Lafond, appuyée en cela par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de décider ainsi qu'il suit, savoir :

1. Que tous les chèques, effets de commerce ou lettres de change de la MRC de Drummond tirés sur ses comptes, soit ajouté aux signataires déjà nommés, madame Nancy Labrecque, directrice générale;
2. QUE cette résolution soit communiquée à la Caisse populaire de Drummondville et reste en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit du contraire ne soit donné au directeur de la succursale de la Caisse où les comptes de ladite MRC sont tenus et jusqu'à ce qu'un accusé de réception de tel avis ait été donné par écrit.

**ADOPTÉ****ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2011/2014**

MODIFICATION À L'ANNEXE B**A.1) Autorisation de signatures**

mrc10439/10/13

ATTENDU la résolution # mrc9612/11 de la MRC de Drummond concernant une demande au Fonds de la ruralité, aux fins d'obtenir un montant de 20 000 \$ pour l'élaboration des outils de protection du patrimoine bâti des dix-sept (17) municipalités rurales de la MRC;

ATTENDU QUE ladite résolution autorisait le préfet et le directeur général, Michel Gagnon, à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

ATTENDU le départ du directeur général et son remplacement par Mme Nancy Labrecque;

ATTENDU l'obtention dudit montant du Fonds de la ruralité;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de changer le signataire actuel par sa remplaçante;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyée en cela par M. Jean-Guy Hébert, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de nommer la directrice générale de la MRC, madame Nancy Labrecque, à signer pour et au nom de la MRC de Drummond tous les documents nécessaires ou utiles à cet effet.

ADOPTÉ**A.2) Autorisation de versement de la subvention**

mrc10440/10/13

ATTENDU la modification à l'annexe B de l'entente de développement culturel 2011-2014 entre la MRC de Drummond, la Ville de Drummondville et le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU la réception d'un chèque au montant de 80 000 \$ dudit ministère comme subvention pour la Ville de Drummondville;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Francine Ruest Jutras, appuyée en cela par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le versement de la subvention au montant de 80 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications, à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ**DÉVELOPPEMENT CULTUREL****ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART**

Il est convenu lors d'une prochaine session du conseil de la MRC que soit présentée une photo de l'œuvre recommandée pour fin de discussion par le conseil de la MRC en vue d'une décision d'acquisition ou de non acquisition de l'œuvre recommandée.

## **VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES**

### **AUTORISATION DE SIGNATURES POUR ACTES TRANSLATIFS**

mrc10441/10/13

ATTENDU les ventes pour non-paiement des taxes réalisées par la MRC de Drummond au cours des années précédentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1043 du Code municipal si, dans l'année qui suit le jour de l'adjudication, l'immeuble adjudgé n'a pas été racheté ou retrait, l'adjudicataire en demeure propriétaire absolu;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1044 du Code municipal un tel acquéreur, à raison du même immeuble, a droit, à l'expiration du délai d'un an, à un acte de vente de la part de la municipalité régionale de comté sur le territoire de laquelle est alors situé l'immeuble adjudgé;

ATTENDU que deux personnes souhaitent se prévaloir desdits articles du Code municipal pour devenir propriétaire via un acte translatif en bonne et dû forme conformément aux projets déposés par leurs notaires respectifs mandatés à cet effet, soient :

Mme Janine Roy	Lot 419-P, Cadastre du Canton de Wickam, circonscription foncière de Drummond, selon projet d'acte déposé par le notaire Claude Matte.
Mme Fernande Leclerc	Lot originaire 509-1, Cadastre officiel du Canton de Wickam, circonscription foncière de Drummond, selon projet d'acte déposé par Me Kathleen Blanchard.

Il est, sur proposition de M. Claude Bahl, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser et mandater madame la directrice générale, à signer les deux actes de vente consentis mentionné en préambule de la présente résolution pour et au nom de la MRC de Drummond.

**ADOPTÉ**

## **GESTION DES COURS D'EAU**

- A) COURS D'EAU FOURCHE-À-JEAN-PAUL, BRANCHE # 10 (Gc-179) (Saint-Guillaume)

**Demande d'autorisation de travaux d'aménagement au MDDEFP**

mrc10442/10/13

ATTENDU la résolution # 303-10-2011 de la Municipalité de Saint-Guillaume demandant la réalisation de travaux d'aménagement dans la branche # 10 du cours d'eau Fourche-à-Jean-Paul;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la compétence de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux, demande doit être faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour un certificat d'autorisation de travaux d'aménagement dudit cours d'eau;

ATTENDU la résolution # 303-10-2011 de la Municipalité de Saint-Guillaume s'engageant à défrayer les coûts engendrés par lesdits travaux;

ATTENDU le rapport d'analyse sur ledit cours d'eau;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyée en cela par M. Daniel Lafond, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le responsable de la gestion des cours d'eau, M. Pierre Daniel, à signer tous les documents nécessaires et utiles à cet effet, et à déposer pour et au nom de la MRC de Drummond, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour la réalisation de travaux d'aménagement dans la branche # 10 du cours d'eau Fourche-à-Jean-Paul, dans la Municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉ

B) COURS D'EAU PINARD (Gc-242)  
(Saint-Germain-de-Grantham)

**Demande d'autorisation de travaux d'entretien nécessitant un CA du MDDEFP**

mrc10443/10/13

ATTENDU la résolution # 2013-09-252 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham demandant la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau Pinard;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la compétence de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux, demande doit être faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour un certificat d'autorisation de travaux d'entretien dudit cours d'eau;

ATTENDU la résolution # 2013-09-252 de la Municipalité de Saint-

Germain-de-Grantham s'engageant à défrayer les coûts engendrés par lesdits travaux;

ATTENDU le rapport d'analyse sur ledit cours d'eau;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Daniel Lafond, appuyée en cela par M. Jean-Guy Hébert, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le responsable de la gestion des cours d'eau, M. Pierre Daniel, à signer tous les documents nécessaires et utiles à cet effet, et à déposer pour et au nom de la MRC de Drummond, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau Pinard, dans la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

C) COURS D'EAU PARÉ (SECTION AMONT) (Gc-243)  
(Saint-Germain-de-Grantham)

**Demande d'autorisation de travaux d'entretien nécessitant un CA du MDDEFP**

mrc10444/10/13

ATTENDU la résolution # 2013-09-254 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham demandant la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau Paré (section amont);

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la compétence de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux, demande doit être faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour un certificat d'autorisation de travaux d'entretien dudit cours d'eau;

ATTENDU la résolution # 2013-09-254 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engageant à défrayer les coûts engendrés par lesdits travaux;

ATTENDU le rapport d'analyse sur ledit cours d'eau;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Noël, appuyée en cela par M. Benoit Bourque, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le responsable de la gestion des cours d'eau, M. Pierre Daniel, à signer tous les documents nécessaires et utiles à cet effet, et à déposer pour et au nom de la MRC de Drummond, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau Paré (section amont), dans la Municipalité de

Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

- D) COURS D'EAU PARÉ (SECTION AVAL) (Gc-244)  
(Saint-Germain-de-Grantham)

**Demande d'autorisation de travaux d'entretien nécessitant un CA  
du MDDEFP**

mrc10445/10/13

ATTENDU la résolution # 2013-09-255 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham demandant la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau Paré (section aval);

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la compétence de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux, demande doit être faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour un certificat d'autorisation de travaux d'entretien dudit cours d'eau;

ATTENDU la résolution # 2013-09-255 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engageant à défrayer les coûts engendrés par lesdits travaux;

ATTENDU le rapport d'analyse sur ledit cours d'eau;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Marie-Andrée Auger, appuyée en cela par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le responsable de la gestion des cours d'eau, M. Pierre Daniel, à signer tous les documents nécessaires et utiles à cet effet, et à déposer pour et au nom de la MRC de Drummond, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau Paré (section aval), dans la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

- E) COURS D'EAU MARCONI (Gc-138)  
(Drummondville)

**Demande d'autorisation de travaux d'aménagement au MDDEFP**

mrc10446/10/13

ATTENDU la résolution # 716/5/12 de la Ville de Drummondville

demandant la réalisation de travaux d'aménagement dans le cours d'eau Marconi;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la compétence de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux, demande doit être faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour un certificat d'autorisation de travaux d'aménagement dudit cours d'eau;

ATTENDU la résolution # 716/5/12 de la Ville de Drummondville s'engageant à défrayer les coûts engendrés par lesdits travaux;

ATTENDU le rapport d'analyse sur ledit cours d'eau;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyée en cela par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le responsable de la gestion des cours d'eau, M. Pierre Daniel, à signer tous les documents nécessaires et utiles à cet effet, et à déposer pour et au nom de la MRC de Drummond, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour la réalisation de travaux d'aménagement dans le cours d'eau Marconi, dans la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

## CORRESPONDANCES

### INFORMATION GÉNÉRALE

Diverses correspondances sont transmises aux membres du conseil dont le résumé est décrit au procès-verbal du CAP du 24 septembre 2013.

## RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

### A) COMITÉ SUIVI DE L'ÉCOCENTRE

Prenant la parole, Mme Francine Ruest Jutras informe ses collègues des principaux sujets abordés lors de la rencontre du comité de Suivi de l'Écocentre, tenue le 18 septembre dernier, savoir :

- **Bilan des activités de l'Écocentre**

Bilan des activités de l'Écocentre de janvier à août 2013 inclusivement. Hausse de 9% du nombre de visites comparativement à la même période pour 2012. Augmentation du tonnage de matières reçues d'environ 4% représentant 164 tonnes métriques : *brique et*

*béton, résidus verts et terre et tourbe.*

- **Prévision budgétaire pour 2014**

Selon les premières estimations, un surplus relié à l'exploitation de l'Écocentre serait possiblement de l'ordre de 20 000 \$. Montant à être précisé au courant du mois de novembre.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

## B) COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Prenant la parole, Mme Francine Ruest Jutras, informe ses collègues des principaux sujets abordés lors de la rencontre du comité de Gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond, tenue le 17 septembre dernier, savoir :

- **Ressourcerie Transition**

Demande du quatrième versement de la subvention 2013 de la MRC.

- **Gestion des matières organiques en milieu rural**

En mars dernier, les municipalités ont reçu de l'information sur les différentes possibilités de gérer les matières organiques produites sur leur territoire. Lors de cet envoi, il était demandé aux municipalités de transmettre les résultats de leurs réflexions à ce sujet avant la fin du mois d'août. Jusqu'à présent, quatorze (14) municipalités sur dix-sept (17) nous les ont transmis. Parmi les municipalités répondantes, quatre (4) ont choisi la collecte à trois (3) voies comme mode de gestion. Les autres municipalités s'intéressaient davantage au compostage domestique.

Nous vous rappelons que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* demande que 60% des matières organiques soient détournées de l'enfouissement avant 2015 et 100% en 2020. Afin de pouvoir respecter les délais, il serait essentiel que les municipalités qui ne se sont pas encore penchées sur la question, transmettent leur réponse à la MRC dès le début de l'année 2014.

- **PGMR – Mise à jour**

Le MDDEFP a dévoilé, le 15 juillet dernier, les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles. Les critères pour le versement des redevances pour l'élimination des matières résiduelles ont été modifiés et incluent maintenant l'obligation de lui transmettre une résolution d'un projet de PGMR révisé, selon les dispositions prévues à l'article 53.12 de la LQE, au plus tard le 31 octobre 2015.

- **Activité Troque tes bébelles**

En collaboration avec la MRC, la Ville de Drummondville tiendra l'activité *Troque tes bébelles* ouverte à tous les enfants de la MRC de

Drummond, le 17 novembre prochain, au Centre communautaire Saint-Pierre. Cette activité permet aux enfants d'échanger entre eux des jouets qu'ils n'utilisent plus. Toutes les municipalités recevront des affiches pour en faire la promotion.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

### **Ressourcerie Transition**

Versement de la subvention mrc10447/10/13

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues dans le PGMR pour l'implantation d'un réseau de ressourcerie;

ATTENDU la résolution # mrc9421/10 du conseil de la MRC accordant une subvention de 60 000 \$ à l'organisme Ressourcerie Transition inc. pour lui permettre l'implantation d'une ressourcerie;

ATTENDU le renouvellement de l'aide financière de 60 000 \$ pour l'année 2013;

ATTENDU QUE ledit organisme a fourni à la MRC, les rapports pour le dernier trimestre démontrant que les activités et les revenus de la ressourcerie sont en constante augmentation;

ATTENDU QUE ledit organisme demande la possibilité d'obtenir un quatrième versement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Nault, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le versement de la subvention prévue au montant de 15 000 \$, à Ressourcerie Transition.

ADOPTÉ

### C) COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Prenant la parole, M. Jean-Pierre Vallée informe ses collègues des principaux sujets abordés lors de la rencontre du comité de Sécurité publique, tenue le 24 septembre dernier, savoir :

- **Remise d'un certificat de mention d'honneur à l'agent David Théberge**

Le directeur du poste de la SQ de la MRC de Drummond, le capitaine Claude Desgagnés, a fait un compte-rendu des événements survenus le 12 avril 2009 qui ont menés l'agent David Théberge à poser un acte de bravoure en compagnie de l'agent Jérôme Labonté.

Échanges et discussions des membres du comité avec l'agent Théberge relativement à l'incident qui aurait pu avoir des

conséquences dramatiques pour toutes les personnes impliquées. Après la remise d'un certificat de mention d'honneur à l'agent Théberge, les membres l'ont félicité et l'ont remercié chaleureusement pour le geste héroïque posé.

- **Rapports mai, juin et juillet 2013**

- Les collisions sont à la baisse
- Une bonne performance en sécurité routière
- Sensiblement le même nombre de cartes d'appels
- Peu de plainte de circulation (soit un été relativement tranquille)
- Une problématique au niveau des vols de métaux (beaucoup de dommages pour des vols de 400 \$ - 500 \$ (ex : unité de refroidissement)).

Le capitaine Desgagnés a fait également état d'un article ayant paru dans le journal l'Express et qui mentionnait que le nombre d'accidents mortels était en baisse alors que le nombre d'accidents était en hausse. Selon la SQ, depuis les six (6) dernières années, le nombre d'accidents est en baisse sur le territoire. Possiblement qu'ailleurs au Québec, la SQ ne se déplace pas pour de petits accidents qui se règlent par des constats à l'amiable (ce qui peut expliquer les données publiées).

Il est mentionné que de plus en plus on constate que les automobilistes de la région (et surtout ceux circulant dans la ville de Drummondville où la circulation est plus intense) font preuve de courtoisie au volant.

Pour 2014, on recommande de cibler deux municipalités pour des actions de courtoisie (Saint-Cyrille-de-Wendover et Saint-Germain-de-Grantham) pour faire de petites incursions et ensuite de déborder vers les autres municipalités pour les années futures.

- **Cérémonie de reconnaissance citoyenne**

L'activité aurait lieu avant la séance de la MRC du 11 décembre 2013, à 18 h 30, et il s'agit d'une cérémonie de quarante-cinq minutes pour souligner la reconnaissance citoyenne de cinq (5) récipiendaires retenus.

- **Négociations – Entente de services**

La négociation de l'entente de services avec la MRC devrait débuter prochainement mais la SQ est en attente de nouvelles à ce sujet.

Demande est faite à la direction de la MRC de Drummond de mettre à jour les données de 2008 considérant que la démographie s'est accrue depuis et que cinq (5) policiers se sont également ajoutés depuis la dernière entente.

- **Défibrillateur externe automatisé**

Le capitaine Desgagnés a précisé que ce projet est en opération depuis le 3 septembre dernier. Il s'agit d'un projet-pilote pour le Centre-du-Québec et de la Mauricie et ce sont les MRC d'Arthabaska

et de Drummond qui ont été retenues.

Chaque policier a été formé pour intervenir et il y a un défibrillateur dans chaque auto. C'est la Régie de la Santé qui a assuré le coût de cet équipement.

Les policiers sont des « premiers intervenants » et non pas des « premiers répondants », c'est-à-dire qu'ils sont les plus près des lieux de l'accident (Code ZÉRO) par rapport aux ambulanciers ou aux premiers répondants.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

#### D) COMITÉ ADMINISTRATIF DE PLANIFICATION

Prenant la parole, M. le préfet Jean-Pierre Vallée, informe ses collègues des sujets abordés lors de la séance extraordinaire du CAP, à 19 h 00 ce même jour.

##### **D.1) Cours d'eau Buisson, branche # 4 (Gc-202) (Saint-Germain-de-Grantham)**

Autorisation d'exécution de travaux d'entretien

mrc10448/10/13

ATTENDU la résolution # 12-06-211 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, demandant la réalisation de travaux d'entretien de la branche # 4 du cours d'eau Buisson;

ATTENDU le relevé fait par le responsable des cours d'eau;

ATTENDU QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ quatre cent quarante-cinq (445) mètres linéaires;

ATTENDU la résolution # 12-06-211 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et la résolution par laquelle celle-ci s'engage à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Claude Lapolice, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond ce qui suit, à savoir :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
2. d'autoriser les travaux d'entretien dans la branche # 4 du cours d'eau Buisson;
3. le tout sujet aux conditions détaillées dans la résolution # 12-06-211 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

## **D.2) Élimination des déchets domestiques**

Octroi du contrat pour 2014-2018

mrc10449/10/13

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a compétence pour l'élimination des déchets domestiques pour douze (12) municipalités de son territoire;

ATTENDU la résolution de ce conseil # mrc10411/13 par laquelle mandat était donné de procéder à un appel d'offres public concernant l'élimination des susdits déchets et que tel appel d'offres a été fait conformément à la loi;

ATTENDU le dépôt, par la directrice générale, du rapport d'ouverture des soumissions pour l'élimination des déchets domestiques;

ATTENDU QU'une soumission a été déposée et ouverte comme en fait état le rapport d'ouverture de soumissions ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE la soumission de Waste Management Québec a été analysée et déclarée conforme aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Félicien Cardin, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'accepter la soumission de la compagnie Waste Management Québec Inc. qui a présenté, pour l'option «*cinq (5) années*» prévue par l'appel d'offres, une soumission au montant de 37,50 \$ la tonne métrique, plus taxes et redevances.

Les douze (12) municipalités participantes sont :

- Durham-Sud
- Notre-Dame-du-Bon-Conseil village
- Saint-Bonaventure
- Saint-Cyrille-de-Wendover
- Saint-Edmond-de-Grantham
- Saint-Eugène
- Saint-Félix-de-Kingsey
- Saint-Germain-de-Grantham
- Saint-Lucien
- Saint-Majorique-de-Grantham
- Saint-Pie-de-Guire
- Ville de Drummondville

QUE copie des documents suivants soient transmis aux douze (12) municipalités participantes ci-haut nommées :

- Rapport d'ouverture de soumissions
- Duplicata de la plus basse soumission
- Copie de la présente résolution.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC**

Aucune question et aucun point particulier n'est soulevé lors de la période dévolue aux questions du public.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

mrc10450/10/13

Avant la levée de l'assemblée, le préfet M. Jean-Pierre Vallée, tient à remercier tous les élus qui quittent la vie politique pour leur implication dans le développement de la région, notamment Mme Joëlle Cardonne, M. Yvon Nault, M. Gilles Watier et Mme Francine Ruest Jutras. Il tient également à remercier tout spécialement Mme Francine Ruest Jutras qui a agité à titre de mentor pour la fonction de préfet, ce qu'il a grandement apprécié.

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite, il est, sur proposition de Mme Joëlle Cardonne, appuyé par M. Yvon Lampron, unanimement résolu par le conseil de lever la présente séance.

**ADOPTÉ**

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 38.

---

Jean-Pierre Vallée  
Préfet

---

Nancy Labrecque  
Directrice générale

<p><b>RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2013</b></p>
---

**ORDRE DU JOUR** mrc10416/10/13 ..... 187

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2013**  
mrc10417/10/13..... 188

**FINANCES**

A)	RAPPORT DU COMITÉ CULTUREL <i>Projet de Plan d'actions triennal en culture 2014-2016</i> <i>Adoption du Plan d'actions triennal en culture 2014 – 2016</i> mrc10418/10/13 ..... 188	
B)	RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES DÉPENSES ..... 189	
C)	RAPPORT BIENNUEL SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES <i>Transfert budgétaire</i> mrc10419/10/13..... 190	
D)	HONORAIRES PROFESSIONNELS	
	<i>D.1) Les Services Exp. inc.</i>	
	D.1.1) Projet de règlement municipal – Patrimoine bâti mrc10420/10/13 ..... 190	
	D.1.2) Grille d'analyse des PIIA mrc10421/10/13..... 190	
E)	FACTURES COURS D'EAU	
	<i>E.1) Gérard Seyer Transport</i> Cours d'eau Bruno Côté, branche # 1 (Gc-221) (Saint-Cyrille-de-Wendover) mrc10422/10/13..... 191	
	<i>E.2) Excavation Alain Desrosiers inc.</i>	
	E.2.1) Cours d'eau Ruisseau des Chênes, branche # 18 (Gc-221) (Saint-Guillaume et Saint-David) mrc10423/10/13 ..... 191	
	E.2.2) Cours d'eau Décharge des Pinard (Gc-231) (Saint-Guillaume et Saint-David) mrc10424/10/13 ..... 192	
	<i>E.3) Excavation J. Noël Francoeur inc.</i> Cours d'eau Léon Roberge (Gc-194) (Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse) mrc1025/10/13 ..... 192	
F)	EXTENSION DU MANDAT DE MONSIEUR LAVAL DUBOIS MRC10426/10/13 ..... 193	
G)	PRÉPARATION DES BUDGETS 2014	
	<i>G.1) Avis de motion</i>	
	G.1.1) Taxation ÉVALUATION ..... 193	
	G.1.2) Budget INSPECTION ..... 193	
	G.1.3) Budget CONGRÈS et FQM ..... 194	
	G.1.4) Budget TRAITEMENT MEMBRES CM ..... 194	
	G.1.5) Budget CCID (Chambre de commerce et d'industrie de Drummond) ..... 194	
	G.1.6) Taxation SUBVENTIONS CM AUTRES ..... 194	
	G.1.7) Taxation SUBVENTIONS CM CDCD ..... 194	
	G.1.8) Taxation SUBVENTIONS CM COMPTOIR ..... 194	
	G.1.9) Taxation SUBVENTIONS CM TABLÉE ..... 195	
	G.1.10) Taxation ADMINISTRATION GÉNÉRALE et TRAITEMENT MEMBRES MRC (Fonds ruralité) ..... 195	
	G.1.11) Budget TRAITEMENT MEMBRES MRC ..... 195	
	G.1.12) Budget DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDED/CLD) ..... 195	
	G.1.13) Taxation BÂTISSE ..... 195	
	G.1.14) Budget PROGRAMME RÉNOVATIONS ..... 196	
	G.1.15) Budget URBANISME ..... 196	
	G.1.16) Budget MATIÈRES RÉSIDUELLES (enfouissement) et TRI/TRAITEMENT MATIÈRES RECYCLABLES ..... 196	
	G.1.17) Budget ÉCOCENTRE ..... 196	
	G.1.18) Budget PROTECTION MATIÈRES DANGEREUSES ..... 196	
	G.1.19) Budget GESTION COURS D'EAU ..... 196	
	G.1.20) Taxation SUBVENTIONS MRC ..... 197	
	G.1.21) Budget UNITÉ SAUVETAGE ..... 197	

**AMÉNAGEMENT**

A)	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT <i>A.1) Demande de modification du schéma d'aménagement</i> mrc10427/10/13 ..... 197	
----	--	--

B)	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)	
B.1)	<i>Saint-Pie-de-Guire</i>	
	Refonte des règlements d'urbanisme mrc10428/10/13 .....	199
B.2)	<i>Demande de modification au règlement de contrôle intérimaire (RCI)</i>	
	Municipalité de Saint-Eugène mrc10429/10/13 .....	200
B.3)	<i>Normes relative à la protection du couvert forestier mrc10430/10/13 .....</i>	200
C)	APPROBATIONS DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME	
C.1)	<i>Drummondville</i>	
C.1.1)	Règlement no 4421-1 mrc10431/10/13 .....	201
C.1.2)	Règlement no 4425-1 mrc10432/10/13 .....	201
C.2)	<i>Saint-Eugène</i>	
	Règlement no 432 mrc10433/10/13 .....	202
C.3)	<i>Saint-Lucien</i>	
	Règlement no 2013-035 mrc10434/10/13 .....	203
C.4)	<i>Saint-Majorique-de-Grantham</i>	
	Règlement no 464-13 mrc10435/10/13 .....	203

## TRANSPORT COLLECTIF

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	
MRC10436/10/13 .....	204

## ASSOCIATION CYCLISTE DRUMMOND/FOSTER (ACDF)

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MRC10437/10/13 .....	205
---	-----

## AJOUT SIGNATURE BANCAIRE mrc10438/10/13 .....205

## ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2011/2014

MODIFICATION À L'ANNEXE B	
A.1) <i>Autorisation de signatures mrc10439/10/13 .....</i>	206
A.2) <i>Autorisation de versement de la subvention mrc10440/10/13 .....</i>	206

## DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART .....	206
-------------------------------------	-----

## VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR ACTES TRANSLATIFS MRC10441/10/13 .....	207
--	-----

## GESTION DES COURS D'EAU

A) COURS D'EAU FOURCHE-À-JEAN-PAUL, BRANCHE # 10 (GC-179) (SAINT-GUILLAUME) <i>Demande d'autorisation de travaux d'aménagement au MDDEFP</i> mrc10442/10/13 .....	208
B) COURS D'EAU PINARD (GC-242) (SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM) <i>Demande d'autorisation de travaux d'entretien nécessitant un CA du MDDEFP</i> mrc10443/10/13 .....	208
C) COURS D'EAU PARÉ (SECTION AMONT) (GC-243) (SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM) <i>Demande d'autorisation de travaux d'entretien nécessitant un CA du MDDEFP</i> mrc10444/10/13 .....	209
D) COURS D'EAU PARÉ (SECTION AVAL) (GC-244) (SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM) <i>Demande d'autorisation de travaux d'entretien nécessitant un CA du MDDEFP</i> mrc10445/10/13 .....	210
E) COURS D'EAU MARCONI (GC-138) (DRUMMONDVILLE) <i>Demande d'autorisation de travaux d'aménagement au MDDEFP</i> mrc10446/10/13 .....	210

## CORRESPONDANCES

INFORMATION GÉNÉRALE .....	211
----------------------------	-----

**RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS**

A) COMITÉ SUIVI DE L'ÉCOCENTRE .....	211
B) COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES <i>Ressourcerie Transition</i>	
Versement de la subvention   mrc10447/10/13.....	213
C) COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE .....	213
D) COMITÉ ADMINISTRATIF DE PLANIFICATION	
D.1) <i>Cours d'eau Buisson, branche # 4 (Gc-202)</i> <i>(Saint-Germain-de-Grantham)</i>	
Autorisation d'exécution de travaux d'entretien   mrc10448/10/13 .....	215
D.2) <i>Élimination des déchets domestiques</i>	
Octroi du contrat pour 2014-2018   mrc10449/10/13.....	216
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC.....</b>	<b>217</b>
<b>LEVÉE DE LA SÉANCE   mrc10450/10/13 .....</b>	<b>217</b>